

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.
- Circulaire n°2000-003 du 1er mars 2000, Organisation des examens dans les établissements d'Enseignements Supérieur

**Le Régime Spécial d'Etudes (RSE) comprend des aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal.**

## **1- LES BENEFICIAIRES**

**Le statut RSE n'est applicable qu'aux étudiants en formation initiale et ne peut être accordé aux étudiants en formation continue ou en apprentissage.**

Peuvent demander à bénéficier du régime spécial d'études, les étudiants des catégories ci-dessous :

- Etudiants **saliés** (*minimum de 480 heures de travail pendant les 12 mois de l'année universitaire soit 10h/semaine sur le semestre ou fonction enseignante pour une durée minimum de 160 heures*).
- Etudiant inscrits en **double cursus**
- Etudiants chargés de **famille**
- Etudiants en situation de **handicap** (*validation par le SSU*)
- Etudiants **sportifs de haut et bon niveau** (*validation par le SUAPS*)
- Etudiants **élus**
- Etudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau (validation par le Service Culturel)

## **2- LA DEMANDE**

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes doit en faire la **demande écrite dès son inscription**, en renseignant le formulaire afférant (disponible dans les secrétariats pédagogiques) et en fournissant les pièces justificatives demandées.

## **3 – L'AMENAGEMENT D'EMPLOI DU TEMPS**

Les étudiants en RSE sont autorisés à modifier leur affectation initiale dans les groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de **fournir à l'appui l'emploi du temps de leur employeur avant le 26 janvier 2018**. Le choix d'un nouveau groupe de TD est cependant définitif pour le semestre.

## **4 – LE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

L'étudiant en RSE peut choisir, par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôle des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les statuts « classiques » (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

## FORMULAIRE DE DEMANDE DU STATUT D'ETUDIANT EN RSE

### Conditions particulières

- Le RSE ne peut concerner le stage, mémoire, projet tuteuré ni les travaux pratiques.
- Les étudiants en double cursus ne peuvent obtenir le RSE que pour l'inscription à l'Université François-Rabelais en seconde (niveau le moins élevé).
- Double cursus : double inscription dans la même université et uniquement pour l'inscription seconde.

<b>N° Etudiant :</b> _____	<b>Inscrit en :</b> _____
<b>Nom :</b> _____	<b>Prénom :</b> _____
<b>Adresse :</b> _____	
<b>Téléphone :</b> _____	

### Régime attribué en tant que :

Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail).

Etudiant inscrit en double cursus uniquement à l'Université de Tours et pour l'inscription seconde.

Elu à un conseil Central (CA, CFVU, CA du CROUS, vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence, directeurs adjoints des composantes, étudiants ayant des mandats électifs ou locaux.)

Etudiant en situation de Handicap ou en incapacité temporaire partielle ou totale (accident, maladie, grossesse...) Joindre un certificat du Service de Santé Universitaire.

Etudiant chargé de famille. Joindre une photocopie du livret de famille (parent d'un enfant de moins de 12 ans) ou une attestation médicale justifiant de l'apport de soins d'un ascendant ou un conjoint en longue maladie.

Sportif haut et bon niveau (joindre une attestation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

Etudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.  
Après accord préalable du service culturel ou prendre contact avec [martine.pelletier@univ-tours.fr](mailto:martine.pelletier@univ-tours.fr).

### Objet de la demande

Aménagement d'emploi du temps (permutation de TD ou TP)

Dispense de TD (*La dispense de TD, induit la dispense de contrôle continu à l'élément pédagogique auquel le TD se rapporte*).

**ATTENTION :** Toute permutation de TD ou TP requiert un justificatif témoignant de votre impossibilité à vous rendre aux enseignements sur les créneaux horaires qui vous ont initialement été affectés (ex : emploi du temps de travail, horaires de crèches, garderie, plannings d'entraînements sportifs, etc.) :

**Merci de préciser le groupe de TD/TP qui vous a initialement été affecté : \_\_\_\_\_**

Matière concernée :	Créneau horaire auquel vous étiez initialement affecté :	Groupe auquel vous souhaitez participer

Le statut RSE

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :

**La décision du Directeur de la Commission Pédagogique vous sera notifiée par courriel à l'adresse étudiante.**

**Décision :**

( ) Accorde

( ) N'accorde pas

Motif du refus : \_\_\_\_\_

TOURS, le

Le Directeur

**Pour chaque enseignement cocher la colonne correspondant à votre choix (contrôle continu ou examen terminal)**

<b>UNITE D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>Contrôle continu</b>	<b>Examen terminal</b>
<b>Semestre 5</b>		
<b>UE 5.1 – Disciplinaire G</b>		
EC 51.1 Psychologie du développement		
EC 51.2 Psychologie clinique et psychopathologie		
EC 51.3. Psychologie cognitive 3		
<b>UE 5.2 – Disciplinaire H</b>		
EC 52.1 Psychosociologie des situations de travail		
EC 52.3 Psychobiologie 4		
<b>UE 5.3 – Outils de communication</b>		
EC 53.1 Anglais		
<b>UE 5.5 Enseignement disciplinaire optionnel</b>		
EC 55.1 Option		
<b>Semestre 6</b>		
<b>UE 6.1 – Disciplinaire I</b>		
EC 61.1 Psychologie du développement		
EC 61.2 Psychologie cognitive 4		
EC 61.3 Psychologie clinique et psychopathologie		
<b>UE 6.2 – Disciplinaire J</b>		
EC 62.1 Psychobiologie 5		
EC 62.2. Réalisation d'une enquête psychosociale		
<b>UE 6.3 – Outils de communication</b>		
EC 63.1 Anglais		
<b>UE 6.5 Enseignement disciplinaire optionnel</b>		
EC 65.1 Option		

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature :